

NOTE DE SYNTHÈSE
CONSEIL SYNDICAL du vendredi 26 février 2021 à 18h30
A la Salle des Fêtes d'Ernemont la Villette

1ère partie

1/ Approbation du compte rendu de réunion du 15 juillet 2020

2/ Contrat de délégation par affermage du service public EP – Avenant n°3

Afin d'assurer la continuité du service d'eau potable, le SAEPA du Bray Sud a demandé à son délégataire, qui l'a accepté de procéder au renouvellement des membranes de l'usine de Bouchevilliers. L'avenant, conformément à l'alinéa 3 de l'article L3111-5 du Code de la Commande publique tire les conséquences administratives et financières de la réalisation de ces travaux.

L'article 8.4 du contrat est complété afin d'y ajouter une rémunération forfaitaire « P » au bénéfice du Délégataire en contrepartie du renouvellement de 50% des membranes (soit 90 modules) de l'ancienne usine :

« P0 = 107 992 € HT en valeur de base du contrat (valeurs connues au 01/12/2016)

Soit P = 115 918.61 € HT en valeur connues au 01/07/2019 (K=1.0734)».

Il est proposé d'accepter l'avenant.

3/ RGPD : Désignation d'un délégué à la protection des données

Il est proposé de désigner un/une Délégué(e) à la Protection des Données dont le rôle est règlementairement fixé.

4/ Bail de location - Avenant n°1 au profit de la SCI ECOBRAY

Il est entendu que le SAEPA du Bray Sud continuera à prendre à sa charge les frais de fonctionnement liés à la consommation d'eau du bureau. Les consommations de 2019, 2020 seront à régulariser. Il est proposé d'accepter un avenant.

5/ Achat d'un véhicule

Il est proposé d'acquérir un véhicule d'occasion à 11466.67 € HT soit 13700 € TTC

Une demande de subvention va être réalisée.

6/ Travaux de la station d'épuration de Nolléval - Remboursement

La Commune de Nolléval a réglé au Syndicat Départemental d'Énergie 76 le montant du raccordement électrique de la station d'épuration de Nolléval pour un montant de 477.24 € TTC.

Il est demandé de rembourser cette somme à la commune de Nolléval.

7/ Travaux de réhabilitation du réservoir de Nolléval et sollicitation des financeurs - Choix de l'entreprise

Dans le cadre de l'entretien de son patrimoine d'ouvrages de stockage et distribution d'eau potable, les travaux de réhabilitation du réservoir semi-enterré de Nolléval ont été retenus comme prioritaires par le bureau d'études SOGETI ingénierie (Maître d'œuvre) et par l'exploitant. Les travaux principaux concernent l'étanchéité intérieure des cuves, l'étanchéité de la sous-face de couverture de cuve, la gestion des eaux de pluie du dôme extérieur et de l'acrotère, des travaux de serrureries, des travaux sur les équipements hydrauliques et électriques et le ravalement extérieur de l'ouvrage. Une consultation

a été lancée via le site du BOAMP (avis du 26 juin 2020) et la plate-forme de dématérialisation achat-public. A l'issue de cette consultation 2 entreprises ont remis une offre dans les délais impartis. Un rapport d'analyse des offres a été établi par le BET SOGETI Ingénierie et présenté à la commission d'appel d'offres du 12 octobre 2020. La Commission d'appel d'offres a décidé à l'unanimité de retenir l'entreprise TEOS pour un montant de 161 699,36€HT. Une demande de financement va être réalisée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

8/ Réhabilitation du réseau d'eau potable sur la commune de Martagny - Choix du maître d'œuvre et lancement des travaux

Suite au constat d'un état de vétusté avancé du réseau d'eau potable sur la commune de Martagny et par anticipation d'un projet d'enfouissement des réseaux électriques et de réhabilitation de la voirie par cette dernière, une consultation a été lancée pour retenir un maître d'œuvre pour les missions AVP/PRO et ACT. A l'issue de cette consultation la personne responsable du marché a décidé de retenir l'entreprise SOGETI Ingénierie pour un montant de 39 500,00 €HT. Une fois la réalisation du projet finalisée par le bureau d'études, les deux accords-cadres en cours sur les trois appels à projets avec l'entreprise SAT seront utilisés pour la réalisation desdits travaux. Une demande de financement sera réalisée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

9/ Diagnostic des systèmes d'assainissement collectif de Nolléval et de Croisy-sur-Andelle - Vascoeuil - Choix du bureau d'études

Comme déjà réalisé sur la plupart des réseaux d'assainissement collectif situés sur le territoire du SAEPA du Bray Sud, une étude diagnostique est indispensable sur les réseaux d'assainissement collectif des communes de Nolléval, Croisy-sur-Andelle et Vascoeuil. Cette étude répond à une obligation réglementaire formulée dans l'article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015. A l'issue d'une consultation la personne responsable du marché a décidé de retenir le bureau d'études AQUA Enviro pour un montant de 38 863,00 €HT. Une demande de financement sera réalisée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

10/ Réhabilitation du réseau d'eau potable sur les communes de Bézancourt (La héronde et le long du bois), Gournay-en-Bray (Rue Henri Guedier et Blouin) et Ferrières-en-Bray (Rue de l'Eglise) - Choix du maître d'œuvre et lancement des travaux

Suite au constat d'un état de vétusté avancé du réseau d'eau potable sur les communes susmentionnées, une consultation a été lancée pour retenir un maître d'œuvre pour une mission de maîtrise d'œuvre complète. A l'issue de cette consultation la personne responsable du marché a décidé de retenir l'entreprise SOGETI Ingénierie pour un montant de 37 000,00 €HT. Une fois la réalisation du projet finalisée par le bureau d'études, les deux accords-cadres en cours sur les trois appels à projets avec l'entreprise SAT seront utilisés pour la réalisation desdits travaux. Une demande de financement sera réalisée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

11/ Suivi des travaux d'optimisation de la filière boue sur la station d'épuration de Gournay-en-Bray - Choix du maître d'œuvre

Suite à l'audit de la filière boue de la station d'épuration de Gournay-en-Bray, réalisé par le bureau d'études Verdi Picardie, le comité de pilotage a validé les travaux proposés par ledit bureau d'études pour optimiser la filière et a validé la mise en place d'un filtre-pressé totalement automatisé. Une consultation pour retenir une entreprise pour réaliser lesdits travaux a été lancée. Afin de suivre lesdits travaux une consultation de maîtrise d'œuvre a été réalisée. A l'issue de cette consultation la personne responsable du marché a décidé de retenir l'entreprise VERDI Picardie pour un montant de 35 000,00€HT. Une demande de subvention sera réalisée en même temps que celle concernant les travaux auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

12/ Mise en place de 7 nouveaux compteurs de sectorisation - Choix de l'entreprise

Afin de réduire les linéaires de sectorisation des réseaux d'eau potable dans l'optique d'affiner les recherches de fuite, il a été décidé de mettre en place 7 nouveaux compteurs de sectorisation :

- Sectorisation n°1 : station de pompage de Mesnil-Lieubray
- Sectorisation n°2 : RD128 / La Vente à Mesnil-Lieubray
- Sectorisation n°3 : RD57 / route de Saint-Laurent à Beauvoir-en-Lyons
- Sectorisation n°4 : route de Camp Caillot (Les Carreaux) à Beauvoir-en-Lyons
- Sectorisation n°5 : route principale à Bosc-Hyons
- Sectorisation n°6 : rue des Anciens Combattants à Gournay-en-Bray
- Sectorisation n°7 : RD1A à Neuf- Marché

Une consultation pour retenir une entreprise pour réaliser lesdits travaux a été lancée. A l'issue de cette consultation la personne responsable du marché a décidé de retenir l'entreprise VEOLIA Eau pour un montant de 59 532,37 €HT. Une demande de subvention sera réalisée en même temps que celle concernant les travaux auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

13/ Mise en place d'une unité de traitement pérenne des pesticides au captage de Mesnil-Lieubray - Choix du maître d'œuvre

L'opération consiste à retenir un maître d'œuvre pour la mise en place d'une unité pérenne de traitement des pesticides en lieu et place de l'unité mobile actuelle en location auprès du délégataire. Cette opération fait suite à une demande de l'ARS. A l'issue d'une consultation la personne responsable du marché a décidé de retenir l'entreprise SOGETI Ingénierie pour un montant de 32 125,00 €HT. Une demande de financement sera réalisée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

14/ Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif sur la commune de Saint-Pierre-Es-Champs - Choix du maître d'œuvre

Suite à la finalisation du diagnostic des réseaux d'assainissement, il est apparu que le réseau d'assainissement sur la commune de Saint-Pierre-es-Champs présente de nombreuses détériorations. Aussi une consultation a été lancée pour retenir un maître d'œuvre pour une mission de maîtrise d'œuvre complète. A l'issue d'une consultation la personne responsable du marché a décidé de retenir l'entreprise SOGETI Ingénierie pour un montant de 21 175,00 €HT. Une demande de financement sera réalisée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

15/ Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif sur la commune de La Feuillie (secteurs des Ecoles et Thérèse Patin) - Choix du maître d'œuvre

Suite à la finalisation du diagnostic des réseaux d'assainissement, il est apparu que le réseau d'assainissement sur la commune de La Feuillie présente de nombreuses détériorations. Aussi une consultation a été lancée pour retenir un maître d'œuvre pour une mission de maîtrise d'œuvre de conception. A l'issue d'une consultation la personne responsable du marché a décidé de retenir l'entreprise VERDI Picardie pour un montant de 27 270,00 €HT. Une demande de financement sera réalisée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

16/ Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif sur la commune de Neuf-Marché

- Choix du maître d'œuvre

Suite à la finalisation du diagnostic des réseaux d'assainissement, il est apparu que le réseau d'assainissement sur la commune de Neufmarché présente de nombreuses détériorations. Aussi une consultation a été lancée pour retenir un maître d'œuvre pour une mission de maîtrise d'œuvre complète. A l'issue d'une consultation la personne responsable du marché a décidé de retenir l'entreprise SOGETI Ingénierie pour un montant de 37 600,00 €HT. Une demande de financement sera réalisée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

17/ Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif sur la commune de Ferrières-en-Bray

- Choix du maître d'œuvre

Suite à la finalisation du diagnostic des réseaux d'assainissement, il est apparu que le réseau d'assainissement sur la commune de Ferrières-en-Bray présente de nombreuses détériorations. Aussi une consultation a été lancée pour retenir un maître d'œuvre pour une mission de maîtrise d'œuvre de conception. A l'issue d'une consultation la personne responsable du marché a décidé de retenir l'entreprise EGIS pour un montant de 38 192,00 €HT. Une demande de financement sera réalisée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

18/ Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif sur la commune de Gournay-en-Bray

- Choix du maître d'œuvre

Suite à la finalisation du diagnostic des réseaux d'assainissement, il est apparu que le réseau d'assainissement sur la commune de Gournay-en-Bray présente de nombreuses détériorations. Aussi une consultation a été lancée pour retenir un maître d'œuvre pour une mission de maîtrise d'œuvre de conception. A l'issue d'une consultation la personne responsable du marché a décidé de retenir l'entreprise EGIS pour un montant de 38 151,00 €HT. Une demande de financement sera réalisée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

19/ Travaux de filière boue de la station d'épuration de Gournay-en-Bray et sollicitation des financeurs - Choix de l'entreprise

Suite aux dysfonctionnements rencontrés sur la filière boue de la station d'épuration de Gournay-en-Bray, un programme de travaux a été présenté par le bureau d'études VERDI et validé par le comité de pilotage. Une consultation a été lancée via le site du BOAMP (avis du 26 octobre 2020 – 20-130476) et la plate-forme de dématérialisation achat-public. A l'issue de cette consultation 2 entreprises ont remis une offre dans les délais impartis. Un rapport d'analyse des offres a été établi par le BET VERDI et présenté à la commission d'appel d'offres du 25 janvier 2021. La Commission d'appel d'offres a décidé à l'unanimité de retenir l'entreprise SADE CGTH pour un montant de 875 711,00 €HT (tranches optionnelles incluses). Une demande de financement va être réalisée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

2ème partie

Délibération :

1/Rapport d'orientation budgétaire

Informations et questions diverses

Vous pouvez joindre l'accueil consommateurs de VEOLIA à Gournay en Bray au 02 77 08 50 53 (qui remplace la ligne 02 35 09 85 22).